



A Messieurs les Architectes,

Nous avons pris toutes les dispositions pour que nos portes et blocs-portes donnent satisfaction à l'usage (bois bien secs et de bonne qualité, usinage précis, collage durable, finition soignée, etc...). Si vous souhaitez qu'ils conservent leurs qualités, il y a lieu d'observer les recommandations suivantes :

- Respectez les prescriptions fixées par les divers D.T.U. : Menuiserie n° 36.2, Peinture n° 59.1.
- Donnez à MM. les entrepreneurs les moyens d'assurer un stockage correct de nos produits.
- Prévoyez le plus tôt possible de donner aux portes une couche d'impression pour freiner les reprises d'humidité des portes.
- N'obligez pas MM. les entrepreneurs à poser les portes dans des locaux encore humides, où elles pourraient courir le risque de se déformer au contact de cette humidité (Portes acoustiques, non blindées, non stables très sensibles aux variations de température et d'hygrométrie) D.T.U. n° 36.2.
- La mise en chauffage de l'immeuble est une épreuve très dure et souvent anormale pour les portes. Veillez à ce que le chauffage ne soit pas excessif.
- Evitez de prescrire des finitions (peinture, vernis ou revêtements) différentes des deux faces de la porte car une bonne planéité du vantail dépend de ce parfait équilibre des parois, D.T.U. n° 59.1.
- Evitez de faire ouvrir les portes contre un radiateur car la chaleur qu'il dégagera risque de faire voiler les portes.
- Pensez toujours que, pour une bonne tenue de toutes nos menuiseries, l'idéal est une atmosphère saine et climatisée.

A Messieurs les Entrepreneurs,

- Respectez les prescriptions fixées par les divers D.T.U. (Menuiserie n°36.2 Peinture n°59.1).
- Respectez les prescriptions de stockage.
- Respectez les prescriptions de pose, éviter les risques de détérioration par les travaux des autres corps de métiers.
- Si, contre toute raison et en opposition avec la clause du D.T.U. Menuiserie 36.2, vous êtes obligés de poser des portes alors que le local est encore humide, faites les réserves les plus formelles, par lettre recommandée, car vous risquez que certains vantaux se déforment, soit sous l'influence d'une humidité excessive, soit lorsque celle-ci sera évacuée par un chauffage poussé. Les vantaux déformés reprendront en général leur planéité et leurs dimensions initiales lorsque les conditions de température et de l'hygrométrie seront devenues normales.
Il est donc stérile d'envisager leur remplacement ou de procéder à des retouches pendant la période critique.
Il est contre indiqué de peindre ou vernir une porte en état de déformation.
- Si la porte doit être ajustée, n'oubliez pas que les montants et les traverses n'ont pas été dimensionnés en conséquence.
Ne pratiquez pas d'ajustage qui risque de les affaiblir ou à plus forte raison de supprimer toute rigidité par destruction partielle ou complète.
- Si le logement pour la serrure n'a pas été pratiqué en usine, et s'il doit être fait sur le chantier, veillez à ne pas détériorer ou déformer localement le montant au cours de cette opération. Ne forcez pas la mise en place d'une serrure si elle ne correspond pas à la mortaise car vous risquez de faire éclater le montant ou de provoquer un renflement de la porte à ce niveau.
- Veillez de la façon la plus ferme à ce que les deux côtés d'une porte soient imprimés, ou enduits et peints, ou huilés et vernis, ou revêtus, simultanément et avec des produits de même nature, D.T.U.n°59.1.
- En cas de casse ou de manquant lors de la livraison, rédigez vos réserves sur le G.P.R. du transporteur et les confirmer dans les 48 heures par lettre recommandée.



DOMAINE D'APPLICATION

Nos blocs-portes sont conçus pour un usage intérieur en France métropolitaine.

Il ne s'applique pas en usage sur coursives extérieures, ni pour des locaux constamment humides de type buanderie, piscine, sauna, cuisine professionnelle. Pour d'autres explications, nous consulter.

STOCKAGE

- Les huisseries, bâtis, portes et blocs-portes doivent être stockés dans un local hors d'eau, ventilé et à l'abri projections diverses et des travaux liés aux co-activités (transpalettes, échelles...) DTU 36.2 § 5.3.1.
Ce local de stockage doit être sain, sec et ventilé. Les mêmes précautions doivent être prises lors des stockages temporaires près des lieux de mise en œuvre.
Si les portes et blocs-portes sont appelés à rester en stock plus d'un mois, il faut les stocker dans un local spécifique dont les conditions hygrothermiques de celui-ci doivent être aussi proches que possible de celles prévisibles des locaux en service. DTU 36.2 § 5.3.1.
- Le stockage doit être effectué à plat, sur des dispositifs ne risquant pas de les déformer ou verticalement suivant nos prescriptions.
- Les piles doivent être protégées sur la partie supérieure et positionnées de façon à permettre une circulation d'air entre elles et dégagées du sol. DTU 36.2 § 5.3.2.

POSE

La pose des huisseries et bâtis ne peut être entreprise que si les travaux de gros œuvre sont suffisamment avancés et leurs emplacements à l'abri des eaux pour qu'il n'y ait pas, par la suite, de risque de déplacement ou de déformation de ceux-ci. DTU 36.2 § 5.4 et 5.5

PLANÉITÉ DES OUVRANTS

- La porte est considérée comme satisfaisante si le gauchissement n'excède pas 6 mm et si la plus grande flèche mesurant la concavité des montants et des traverses n'excède pas 6 mm pour les montants et 2 mm pour les traverses. NF P 23-304 §5.3.
- Il convient de vérifier les tolérances sur les ouvrages qu'après stabilisation de l'atmosphère des locaux en service, soit en pratique, après deux mois d'occupation. DTU 36.2 § 8.1.3.

EPAISSEUR VANTAIL

Les épaisseurs données de nos vantaux sont des valeurs nominales, elles peuvent varier en fonction des performances ou du type de finition :

- . 40 mm (de 38,5 à 42,5 mm)
- . 56 mm (de 56 à 58,5 mm)

MISE EN PEINTURE

Les travaux de mise en peinture diffèrent suivant l'état de finition recherché, DTU 59.1 Travaux de peinture des bâtiments §4 Tableau 14 §6.2.3.2.2 :

- Finition C : la finition est appliquée en une couche, l'état de finition du film de peinture reflète celui du parement.
- Finition B : la planéité initiale n'est pas modifiée, des défauts d'aspect ainsi que l'aspect poché sont admis.
La finition est appliquée après rebouchage, ponçage à sec, en deux couches, une couche intermédiaire et une couche de finition.
- Finition A : Légers défauts de planéité admis. L'aspect final, finement poché ou lisse, est uniforme. Les travaux de finition sont effectués en différentes étapes successives, rebouchage, ponçage, enduit repassé, ponçage à sec, couche intermédiaire, révision et couche de finition.
- L'application de peinture en finition « tendue » n'est pas prise en compte par le DTU 59.1, elle est considérée comme finition spécifique, sur prescription spéciale. Nous préconisons la technique de mise en œuvre de la Finition A, en apportant un soin particulier à l'enduisage repassé pour éliminer les défauts de planéité.
- Un joint ne doit pas être peint ou vernis (afin de maintenir les caractéristiques initiales du joint et l'ouvrant) sauf s'il est équipé d'une protection déposable (pelable ou autre). Cette protection doit être retirée après achèvement des travaux de peinture.



PAREMENT

Nos vantaux sont proposés avec des parements en MDF.

STATIFIÉ HPL

Les revêtements stratifiés que nous proposons dans notre Collection Stratifiés JELD-WEN sont des panneaux stratifiés décoratifs haute pression HPL (High Pressure Laminated). Les revêtements stratifiés sélectionnés par JELD-WEN répondent à la norme européenne NF EN 438-1, JELD-WEN a fait le choix de la finition la plus appropriée à la fabrication des portes, leurs faces décorées sont dures et résistantes à l'usure, à la rayure, au choc, à l'eau bouillante, aux tâches des produits domestiques et à une chaleur modérée (inférieure à 180°C). Ils ont une épaisseur de 8 ou 9/10ème, selon les coloris, avec une tolérance de ± 0.10 mm.

ENTAILLAGE POUR SERRURE

3 entailles standards JELD-WEN pour serrure :

- Mortaise simple : entaille coffre seulement
- Mortaise + têtière : entaille coffre + têtière
- Mortaise complète : entaille coffre + têtière + trou de béquille + trou de clé ou de canon.
- Les trous de garniture sont optionnels.

BLINDAGE

Une porte dite « blindée » est constituée d'une ou deux tôles acier 5/10ème ou 10/10ème incorporées dans l'âme. Ce blindage ne correspond pas à une performance anti-effraction.

ANTI-EFFRACTION

La performance anti-effraction est validée par des essais effectués dans les laboratoires agréés, suivant les normes en vigueur (EN 1630 ou certification A2P BP1). Cette performance est obtenue par la constitution d'une âme et d'un choix de quincaillerie spécifique.

STABILITÉ

Seules les portes palières avec mention Stable sont garanties en ambiances différentielles.

EMBALLAGE

Les palettes de blocs-portes sont emballées sous film étirable qui assure un maintien parfait de la manutention.

Ce type d'emballage nécessite un soin particulier lors du déballage (se reporter aux prescriptions Palettisation Chapitre Détails Techniques).